



# "HYGIE"

## UN APPARTEMENT TÉMOIN EN RÉPONSE À UN BESOIN

Si nombre de seniors expriment le souhait de demeurer à domicile (au sein des quatre résidences autonome gérées par le CCAS de Boulogne-sur-Mer, lors de l'élaboration des projet de vie individualisés, la grande majorité des résidents a en effet exprimé le souhait de vivre le plus longtemps possible à domicile), dans la mesure où cela leur permet de continuer d'exercer leurs choix de façon autonome. Les agents des services, de leur côté, à l'issue des réunions de coordination et d'échanges, ont fait en effet un constat unanime ; les personnes âgées, bien qu'autonomes, se trouvent souvent limitées dans nombre d'actions quotidiennes. Ces personnes pourraient bénéficier d'une plus grande aisance, retrouver du bien-être et garder confiance en elles si elles pouvaient bénéficier d'aides techniques à domicile. Mais, jusqu'à alors, aucune structure ne proposait ce type d'aides sur le territoire du Boulonnais. De ces constats est né le projet d'aménagement témoin dénommé "HYGIE" du nom de la déesse grecque qui veillait sur la santé des êtres vivants. Ce projet peut aider chacun à se projeter dans son "logement de demain". Il permet aussi au public de prendre conscience que des aménagements peuvent être apportés, même avec un moindre budget.



Ville de Boulogne-Sur-Mer  
Ville adhérente depuis 2018  
Boulogne-Sur-Mer (62)

### OBJECTIFS :

- Favoriser la manipulation et la découverte par soi-même permettant à des personnes fragilisées de découvrir des solutions adaptées à leur logement.
- Créer une dynamique locale grâce aux visites de l'appartement témoin "HYGIE" permettant de repérer les personnes en perte d'autonomie ou isolées encore inconnues des structures locales.
- Créer du lien social.

### PRATIQUE :

- Obtenir l'accord d'un bailleur pour la mise à disposition d'un appartement témoin pour le projet.
- Rechercher des financements.
- Organiser les travaux.
- Mettre en place une recherche de produits techniques adaptés pour le logement.
- Organiser les visites.
- Évaluer le projet.

## PROPOSER DES SOLUTIONS ADAPTÉES

Ce projet consiste en l'aménagement au sein d'une résidence autonomie, d'un appartement témoin. Il s'agit de répondre aux besoins des personnes en termes de sécurité, d'usage et de confort sur un plan technique. Des solutions variées d'aménagement sont présentées afin de tenir compte d'une partie des budgets des personnes (l'exemple d'un lit releveur qui est assez cher alors qu'il est possible de relever le lit avec des rehausseurs réglables, ce qui est beaucoup moins onéreux) et d'autre part, des variations des besoins selon l'avancée en âge. En effet, un objet ergonomique, tel qu'une barrière d'appui pour se lever du lit peut suffire à répondre à un besoin dans un premier temps alors que l'équipement d'un lit ou d'un fauteuil releveur est nécessaire lorsque la diminution de l'autonomie est plus importante.

Les solutions présentées au sein de cet appartement sont de deux ordres : techniques et domotiques.

## UNE ACTION PERMISE PAR DE MULTIPLES PARTENAIRES

Dans un premier temps, le CCAS a obtenu l'accord du bailleur pour la mise à disposition d'un appartement pour ce projet. Des recherches de financement ont ensuite été effectuées auprès de la Conférence des Financeurs. Les travaux ont été réalisés par la société Handisoluce (entreprise locale spécialisée dans l'adaptation du domicile). La recherche des produits techniques et domotiques a été réalisée par la chargée de projet en lien avec la psychomotricienne du service ESAD (Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile) du CCAS. Une fois aménagées, les visites individuelles ou en groupe sont organisées au sein de cet appartement, sur rendez-vous. Le public peut solliciter, auprès du partenaire Handisoluce, de l'ergothérapeute partenaire ou de la psychomotricienne d'aménagement de leur habitat, des visites à leur domicile en vue d'obtenir des conseils personnalisés d'aménagement de leur habitat.

L'action est financée par le CCAS et la conférence des financeurs du Pas-de-Calais. Le coût total pour un an s'élevant à 56791 € est composé du coût des travaux d'aménagement s'élevant à 23 487.50 €, du coût des achats d'aides techniques et domotiques s'élevant à 7394 € en 2019, de l'abonnement internet s'élevant à 60 € par mois, de la communication s'élevant à 110 euros par an et des salaires hors charges s'élevant à 25 800 € par an.

## SUITES DU PROJET

La Conférence des financeurs continue de soutenir le projet jusqu'au 31 décembre 2021. D'autre part, dans le cadre d'un partenariat européen sur le projet Interreg 2 Mers dénommé "AGE IN" des liens ont été créés avec le Cluster Santé de Lille. Ce dernier a aussi mis en place un appartement témoin dénommé HIPA à Marles-les-Mines. Ce partenariat permet d'échanger sur les découvertes de nouvelles aides techniques, sur les attentes du public et a aussi permis de présenter les deux appartements au congrès "AGE IN FIT" de Lille lors d'une visioconférence fin janvier 2021. L'appartement restera accessible au public au-delà du 31 décembre 2021 sur rendez-vous. Il a vocation à être intégré dans des programmes de prévention santé développés par le CCAS et ses partenaires.



L'horloge calendrier est un exemple de matériel adapté. Elle est idéale pour les personnes atteintes de démence ou d'Alzheimer. Elle affiche clairement la date, l'heure, l'année et se règle automatiquement aux horaires d'hiver ou d'été. Elle ne nécessite aucun branchement grâce à son fonctionnement sur piles.

## APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme la ville de Boulogne-Sur-Mer, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part : [contact@rfvaa.com](mailto:contact@rfvaa.com)